

LES DATES HÉBRAÏQUES DANS LE *COMPVTVS ECCLESIASTICVS* DE SAINT MAXIME LE CONFESSEUR *

Saint Maxime le Confesseur (env. 580 - 662), moine et éminent théologien byzantin du VII^e siècle, fut un penseur dont l'œuvre prolifique, d'une nonantaine d'écrits, embrasse de nombreux domaines de la théologie, tels que l'exégèse, la christologie, le commentaire des Pères ou de la liturgie, ou encore l'ascétisme et le mysticisme. À la fois de tradition origénienne et dans la lignée des Cappadociens, influencé par Évagre le Pontique et le Pseudo-Denys l'Aréopagite, le Confesseur fut un polémiste qui marqua les esprits par sa rigueur dogmatique et sa lutte acharnée contre la diffusion du monothélisme¹. L'œuvre du saint revêt un caractère complexe provenant tantôt de la précision de sa pensée logique, tantôt de la longueur de ses phrases. Le but de ce court propos est d'épingler une singularité présente dans un écrit mineur du théologien, le *Computus ecclesiasticus*, trait particulier qui vient souligner – s'il le faut encore – la

* Que soit tout d'abord remercié ici le Dr Sacha Stern du *Department of Hebrew and Jewish Studies, University College London*, dont les considérations sur les dates hébraïques relevées dans le *Computus* m'ont permis d'étoffer la rédaction de ce bref propos. Nous tenons également à exprimer notre gratitude aux Professeurs B. Markesinis, J. Noret et A. Tihon pour leurs remarques savantes.

1. Doctrine d'origine impériale destinée à rallier les monophysites à la définition du concile de Chalcédoine (451), le monothélisme est l'hérésie de ceux qui professent l'existence d'une seule volonté en Jésus-Christ, tout en reconnaissant sa double nature humaine et divine. L'antagonisme de Maxime à son égard lui valut, sur ordre de l'empereur Constant II, d'être exilé dans le Caucase et d'y mourir en *confesseur* de la vraie foi. C'est le III^e concile œcuménique de Constantinople (680) qui réhabilita sa personne et canonisa sa doctrine sur les deux volontés humaine et divine dans le Christ.

Sur la vie, les œuvres et la doctrine de Maxime, voir les études de B. COULIE, « Maxime le Confesseur », dans *Patrimoine Littéraire Européen*, vol. 1 (*Traditions juive et chrétienne*), De Boeck - Wesmael, 1992, p. 415-429, de G. DAGRON, « L'Église et la chrétienté byzantines entre les invasions et l'iconoclasme (VII^e- début VIII^e siècle) », dans *Histoire du christianisme*, t. IV : *Évêques, moines et empereurs (610-1054)*, Desclée, 1993, p. 49-53 et de J.-Cl. LARCHET, *Saint Maxime le Confesseur*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2003.

richesse de la pensée du Confesseur. L'opuscule en question est un traité de chronologie ecclésiastique qui s'inscrit à la fois dans la continuité du comput d'Alexandrie et dans la tradition de l'Église. Il a notamment comme objectifs de redéfinir la méthodologie du calcul de la fête de Pâques, de démontrer l'erreur du comput des *quintuplants et sextuplants*² et de proposer plusieurs listes chronologiques des Patriarches de la Bible, rois orientaux et empereurs romains, l'ensemble de ces listes formant une chronologie continue depuis Adam jusqu'à Maxime, ainsi qu'une liste des principaux conciles et synodes.

La première section du *Computus*, de genre épistolaire, s'adresse au patrice Pierre, stratège de Numidie et probablement exarque d'Afrique³. Le comput, daté de la fin de 640 ou du début de 641, adressé Τῷ πανευφίμῳ Πατρικίῳ, κυρίῳ Πέτρῳ, Μάξιμος ταπεινὸς μονάζων et intitulé Ἐξήγησις κεφαλαιώδης περὶ τοῦ κατὰ Χριστὸν τὸν Θεὸν ἡμῶν σωτηρίου Πάσχα, τὸ διαγραφὲν κανόνιον ἐρμηνεύουσα, part d'une table chronologique dont les éléments servent à fixer, selon une méthode de calcul bien précise, un calendrier perpétuel de la fête de Pâques. L'auteur entre aussi ponctuellement dans des développements théoriques afin de prouver la véracité du système chronologique employé⁴. L'originalité de Maxime est de ne pas avoir développé le seul calcul pascal, mais d'y avoir joint deux autres dates liturgiques, le début du carême et la fête du « dixième jour du septième mois hébreu ». Enfin, autre particularité, ce sont des dates du calendrier hébraïque, converties ensuite dans le calendrier julien, qui font office de point de départ dans la résolution du calcul chronologique des trois fêtes :

- le 14 *Nisan*, date hébraïque sur laquelle se base le comput de Pâques = du 21 mars au 18 avril ;

- les 16 et 17 *Shevat* et le 18 *Adar*, dates théoriques auxquelles débute le jeûne pascal (multiples en fonction du type d'année, cf. *infra*, n. 7) = du 24 janvier au 21 février ;

2. On lira avec le plus grand intérêt V. GRUMEL, *La Chronologie* (Traité d'Études Byzantines, 1), Paris, 1958, p. 112-113 et 117-121, pour comprendre le projet et la méthode de calcul de ces computistes, nommés d'après leur manière de compter les épactes.

3. L'exarque d'Afrique était, depuis l'empereur Maurice (582-602), le représentant suprême du pouvoir impérial en Afrique. Sur le patrice Pierre, stratège de Numidie, voir C. ZUCKERMAN, « La haute hiérarchie militaire en Afrique byzantine », *Antiquité tardive* 10 (2002), p. 173-174.

4. À propos de l'édition et de la teneur du *Computus* et sur le système chronologique et le calcul de la date de Pâques proposés par Maxime, voir notre étude « Le calcul de la date de Pâques dans les traités de S. Maxime le Confesseur et de Georges, moine et prêtre », *Byzantion* LXXVII (2007), p. 269-271, 274-280 et 293-299.

– le *10 Tishri*, fête du « dixième jour du septième mois hébreu » = du 10 septembre au 8 octobre.

Notre propos vise, tout d’abord, à expliquer cet emploi du calendrier hébraïque et, dans un second temps, à éclaircir le comput peu commun de la fête du « dixième jour du septième mois hébreu ».

*

* *

L’usage du calendrier hébraïque dans le comput est dû à sa forme luni-solaire. Ce calendrier permet, en effet, de fixer, par une date unique, les fêtes et événements liés à la fois au mouvement apparent du soleil et au rythme des phases de la lune. Les fêtes bibliques étant liées aux travaux agricoles et aux saisons, les Hébreux ajoutaient aux douze mois lunaires un treizième mois tous les deux ou trois ans afin de suivre le cours du soleil. En outre, c’est en ces termes que la Bible dicte deux des fêtes traitées dans le *Computus* : la Pâque, « au quatorzième jour de ce mois », « ce mois sera pour vous le premier des mois, c’est lui que vous mettrez au commencement de l’année »⁵ ; « le dix du septième mois, qui est le jour du Grand Pardon »⁶. Toutefois, ce sont moins les références bibliques que les propriétés mêmes du calendrier hébraïque qui sont au cœur de notre comput. La date, mobile dans le calendrier julien (solaire), de la fête de Pâques, du début du carême et du « dixième jour du septième mois hébreu » est ainsi ramenée par Maxime à une date hébraïque unique qui respecte les deux rythmes du soleil et de la lune.

Ainsi, le 14 Nisan est la base chronologique sur laquelle s’effectuera le calcul de la date de Pâques dans le calendrier julien. À cette date du 14 Nisan, Maxime a couplé les dates des 16, 17 Shevat et 18 Adar qui précèdent – chacune selon un type précis d’année⁷ – le 14 Nisan de 57 jours⁸.

5. *Ex.* 12, 2-6. Il s’agit du mois printanier d’*Aviv* (ou des *épis*), qui, sous influence babylonienne, prit le nom de *Nisan*.

6. *Lv.* 23, 27.

7. À partir du IV^e siècle de notre ère, l’intercalation du treizième mois dans le calendrier hébreu fut fixée dans le cycle métonien de dix-neuf ans (au bout duquel la course lunaire coïncide avec l’année solaire) : 12 années « communes » comportent 12 mois alternant entre 29 et 30 jours avec un total de 354 jours ; 7 années, dites « embolismiques », possèdent le treizième mois supplémentaire de 30 jours et totalisent 384 jours. Pour plus de renseignements, cf. S. STERN, *Calendar and Community : A History of the Jewish Calendar, 2nd Cent. BCE - 10th Cent. BE*, Oxford, University Press, 2001, p. 31, 47-48, 196-200. À cette répartition d’années, l’usage du comput a ajouté une soustraction d’un jour à la dix-neuvième année embo-

Cette triple date, qui n'apparaît point dans les Écritures, est le fruit d'une reconstruction servant à fixer, par une méthode identique au calcul pascal, la date du début du carême. La dernière date hébraïque, enfin, celle du 10 Tishri, une fois convertie en une date julienne et rattachée à un jour de la semaine, marquera pour sa part la fête du « dixième jour du septième mois hébreu ».

Pour terminer, c'est le schéma théorique luni-solaire du calendrier hébreu qui est à l'origine de la prise en compte de dates hébraïques comme points de départ des divers calculs chronologiques.

*

* *

lismique qui compte dès lors 383 jours (cette suppression est le « saut de la lune » ; cf. notre étude « Le calcul de la date de Pâques », p. 281-282).

8. PG 19, col. 1225. Il s'agit d'un compte inclusif totalisant huit semaines (8 x 7 = 56 j) de jeûne.

La durée du jeûne pascal connu de nombreux changements selon les époques et les régions de la chrétienté. Durant les trois premiers siècles de notre ère, seul existait un jeûne de quelques jours, qui n'était régi par aucune règle. À partir du IV^e siècle, le chiffre de quarante apparut avec le souvenir de la quarantaine du Sauveur dans le désert et des quarante ans que le peuple hébreu y avait passés. Les Églises chrétiennes adoptèrent toutefois des formes diverses de ce jeûne quadragésimal. Cf. Socrate, *Histoire ecclésiastique*, V, 22, 32-35 (éd. G. Chr. HANSEN, Berlin, Akademie-Verlag, 1995, p. 300) ; Sozomène, *Histoire ecclésiastique*, VII, 19, 7-8 (éd. J. BIDEZ, Berlin, Akademie-Verlag, 1995, p. 331) ; les *Lettres Festales* d'Athanase [notamment les lettres I-II (PG 19, col. 1360-1371), XIII (PG 19, col. 1414-1418) et XIX (PG 19, col. 1423-1430)] et de Cyrille d'Alexandrie [notamment la lettre II : Cyrille d'Alexandrie, *Lettres Festales* I-VI. Introduction générale par P. ÉVIEUX. Introduction critique, texte grec par W. H. BURNS. Traduction et annotations par L. ARRAGON, M.-O. BOULNOIS, P. ÉVIEUX, M. FORRAT, B. MEUNIER (Sources Chrétiennes, 372), Paris, Les Éditions du Cerf, 1991, p. 192-235]. Au VII^e siècle, la situation changea encore : en Orient, l'empereur Héraclius I^{er} (610-641) ajouta une semaine pour arriver au nombre de quarante jours en totalisant huit semaines à cinq jours de jeûne (cf. Th. J. TALLEY, *Les origines de l'année liturgique*, trad. par A. DAVRIL, Paris, Les Éditions du Cerf, 1990, p. 240). Dès lors, les Grecs entamaient le carême au huitième dimanche avant Pâques, le jeûne proprement dit débutant le lendemain. À Rome, le jeûne passa de 36 à 40 jours, son début étant transféré du premier lundi de carême à ce qu'on appelle le « mercredi des cendres ». Cette forme du jeûne se répandit jusqu'au IX^e siècle, époque où elle triompha un peu partout. Voir sur ce sujet la notice d'E. VACANDARD, « Carême (jeûne du) », dans *Dictionnaire de Théologie Catholique*, t. II, vol. 2, Paris, 1932, col. 1724-1750. Quant à saint Maxime, c'est la variante grecque issue de la réforme d'Héraclius qu'il suit, les chrétiens des Églises d'Orient jeûnant à cette époque durant huit semaines.

S'il paraît naturel que Maxime ait ajouté le carême dans son traité de comput pascal – ce qui, néanmoins, n'est pas courant dans la littérature de comput –, la raison de son insertion du 10 Tishri dans la même table chronologique est, quant à elle, assez obscure. Cette date, tirée comme on l'a vu du calendrier biblique, n'a pas été reprise par la liturgie chrétienne et semble *a priori* liée à la seule fête juive du Grand Pardon (*Yom Kippour*). Sa présence dans un comput chrétien consacré à la défense de la chronologie ecclésiastique traditionnelle ne va pas sans poser de questions.

Voici tout d'abord ce qu'en dit saint Maxime :

J'ai composé une modeste table qui comprend à la fois l'entrée dans le jeûne sacré et la sainte fête de la Résurrection et, en plus de celles-ci, la fête jadis célèbre et maintenant insignifiante pour nous puisqu'en somme nous ne célébrons absolument rien ce jour-là, le dix du septième mois des Hébreux, où, une fois l'an, le grand-prêtre faisait selon la loi son entrée dans le Saint des Saints, jour auquel Zacharie reçut aussi l'oracle concernant Jean, le grand précurseur et prédicateur de la vérité. C'est surtout pour cette raison que je n'ai pas hésité à épingler aussi cette fête en faveur de la soif de connaissance des philologues [...].

Cette table est établie en trois sections, c'est-à-dire qu'elle comprend en elle-même à la fois l'entrée dans le jeûne sacré, le quatorzième jour du premier mois des Hébreux, je parle de Nisan, où ils célèbrent la Pâque, et le dix du septième mois, soit Thersi, où le grand-prêtre faisait jadis son entrée dans le Saint des Saints.

[...] Nous avons inscrit ce dixième jour du septième mois, la fête ce jour-là existant moins pour nous (car on ne la célèbre pas du tout) que l'envie d'apprendre de ceux qui ne veulent rien ignorer⁹.

Ces extraits permettent dans un premier temps de dégager plusieurs éléments.

D'une part, la fête du « dix du septième mois des Hébreux » est le seul jour de l'année où le grand-prêtre entrait dans le Saint des Saints, à l'époque du Temple de Jérusalem. Ce jour correspond, en réalité, à la plus grande fête du calendrier hébraïque, la fête du Grand Pardon (*Yom Kippour*), pendant laquelle un rituel très précis et un certain nombre d'interdits étaient d'application¹⁰. L'importance du 10 Tishri est due, d'autre part, à l'apparition en ce jour de l'ange Gabriel à Zacharie et l'annonce de la naissance prochaine d'un fils qui s'appellerait Jean¹¹. Il s'agit bien entendu de Jean le Baptiste, « le grand précurseur et prédicateur de la vérité ». Le lien entre ces deux événements du 10 Tishri est flagrant :

9. PG 19, col. 1217, 1220-1221, 1237.

10. *Lv.* 16, 1-34 et 23, 26-32.

11. *Lc.* 1, 8-13.

Zacharie remplissait alors la fonction de grand-prêtre et reçut l'oracle alors qu'il était entré seul dans le Temple afin d'y faire brûler de l'encens. Enfin, le « dix du septième mois » est devenu insignifiant aux yeux des chrétiens qui ne célèbrent aucune fête ce jour-là ; c'est finalement, souligne Maxime, une question d'érudition que de l'englober dans la table chronologique.

À partir de ces éléments, il est possible d'ouvrir deux perspectives afin d'expliquer la présence du « dixième jour du septième mois hébreu » dans le *Computus*, la première traitant du *Yom Kippour* et de la réalité juive du VII^e siècle byzantin, la seconde proprement chrétienne et axée sur la chronologie de la vie du Christ.

1. Le calcul élémentaire pour convertir le 10 Tishri et déterminer le jour de la semaine auquel il correspond est détaillé au chapitre vingt du *Computus*. En recourant à la table chronologique et à la méthode exposée, le lecteur – le patrice Pierre en premier lieu – est ainsi à même de fixer le calendrier julien perpétuel du « dix du septième mois hébreu ». Or, comme on l'a précisé, cette date mobile du 10 Tishri, oscillant entre le 10 septembre et le 8 octobre, ne renvoie à aucune fête de la liturgie chrétienne, mais bien à celle du *Yom Kippour* juif. Saint Maxime aurait-il eu la velléité de déterminer le comput de la plus grande des fêtes juives, en parallèle avec celle de Pâques, afin qu'on fût en mesure de situer le *Yom Kippour* dans le calendrier chrétien ? Répondait-il à la demande personnelle du patrice Pierre de fixer le calendrier du *Yom Kippour* pour la sphère carthaginoise – voire pour toute la province d'Afrique ? On pourrait le croire de prime abord. L'origine et les relations palestiniennes de Maxime sont une réalité plus que probable¹² et l'on peut raisonnablement penser que notre moine eut des contacts avec l'une ou l'autre communauté juive, dont il devait dès lors connaître les traditions et la culture. D'autre part, la présence juive à Carthage était relativement importante du fait de l'installation de comptoirs commerciaux et de colonies aux alentours du port¹³. Les juifs formaient une composante non négligeable de la population. À la date du 14 Nisan (Pâque juive), Maxime aurait ajouté dans son traité celle du Grand Pardon.

12. Cf. Ch. BOUDIGNON, « Maxime le Confesseur était-il constantinopolitain ? », dans B. JANSSENS, B. ROOSEN *et al.* (éd.), *Philomathestatos : Studies in Greek and Byzantine Texts Presented to Jacques Noret for his Sixty-Fifth Birthday* (Orientalia Lovaniensia Analecta, 137), Leuven, Peeters, 2004, p. 11-43.

13. Cf. G. DAGRON - V. DÉROCHE, *Juifs et Chrétiens dans l'Orient du VII^e siècle* [« *Doctrina Jacobi*, Commentaire I », par G. DAGRON] (Travaux et Mémoires, 11), Paris, De Boccard, 1991, p. 245.

Pourtant, à cette époque, le climat des relations entre juifs et chrétiens était plutôt tendu¹⁴ et Maxime en est un bon témoin. L'agitation urbaine des communautés juives (l'insurrection d'Antioche en 609) ainsi que leur alliance avec les Perses (612-630) avaient engendré de vives polémiques. Comble de tout, le baptême forcé des juifs, décrété par Héraclius (et attesté à Carthage en 632) afin d'éliminer une dissidence de l'Empire et porter un coup fatal à la pratique judaïque, s'était trouvé des adversaires virulents. Maxime en fut un des plus vifs. Apeuré à l'idée que cette pratique ne mette en danger l'orthodoxie et soit le signe eschatologique de la fin des temps, il écrit que

l'apostasie attendue selon l'Apôtre¹⁵ pourrait bien commencer avec le mélange de ces gens (les juifs) avec les peuples pieux, mélange grâce auquel ils pourront semer sans éveiller de soupçons la semence mauvaise des scandales dirigés contre notre sainte foi¹⁶.

Lors de son interrogatoire de 655 sur la question monothéiste, Maxime reprend avec véhémence l'exemple des juifs, à propos desquels il exclut tout rapprochement¹⁷. C'est enfin un relent d'antisémitisme qu'exhale sa lettre à Pierre l'Illustre (datée des années 634/640) dans laquelle il considère notamment que le peuple juif indique par ses actes la présence de l'Antéchrist¹⁸. Ces indices éclairent la position de Maxime à l'égard du peuple juif dans les années 630-640 et détonnent complètement avec un potentiel souhait d'intégrer le *Yom Kippour* dans le *Computus* (rédigé à la fin de 640 ou au début de 641). Pour terminer, un dernier élément vient briser l'éventuel lien entre la fête juive et notre traité. Il s'agit du jour de la semaine (le vendredi) cité par Maxime en guise d'exemple du calcul du 10 Tishri (chap. 20). L'exemple aboutit, en effet, à un jour de la Παρασκευή, soit à un vendredi. Or, au VII^e siècle, le calendrier juif rabbinique interdisait que le *Yom Kippour* tombât un vendredi¹⁹. En fin de compte, l'association de notre « dixième jour du septième mois hébreu » à la pratique juive du *Yom Kippour* est bel et bien bancal et c'est dans une tout autre perspective que doit se comprendre la présence de cette date dans le *Computus*.

14. Cf. *ibid.* (« Introduction historique », par G. DAGRON), p. 17-46.

15. *II Thess.* 2, 3.

16. G. DAGRON – V. DÉROCHE, *loc. cit.* (n. 14) [« Introduction historique » par G. DAGRON], p. 31.

17. Cf. *The Life of Maximus the Confessor. Recension 3*, ed. and transl. by Br. NEIL and P. ALLEN (Early Christian Studies, 6), St Pauls Publications, 2003, p. 106 et 150.

18. *Epistula* 14, PG 91, col. 533-544.

19. S. STERN, *op. cit.* (n. 7), p. 166-167.

2. Le rite annuel de l'entrée du grand-prêtre dans le Saint des Saints, à l'époque du Temple de Jérusalem, est la toile de fond, on l'a vu, d'un événement capital qui est l'annonce par l'ange Gabriel à Zacharie de la future naissance de son fils Jean. Cet oracle, survenu au « dixième jour du septième mois » lors de la fête annuelle du Grand Pardon, est en réalité la clé d'interprétation du calcul du 10 Tishri dans le *Computus*. Car, si son enjeu est sensiblement différent du comput pragmatique de la fête de Pâques et du début du carême, le « dixième jour du septième mois hébreu » ouvre une perspective chronologique bien particulière, en lien avec la chronologie de la vie du Christ (chap. 32 du *Computus*) :

À propos de la naissance en chair du Sauveur, de son baptême et de sa passion, en quelle année solaire et lunaire se sont-ils passés et quel jour de la semaine ?

[...] Il est nécessaire d'indiquer l'année de la création du monde durant laquelle Jésus-Christ, notre Seigneur et Dieu, a reçu, dans le monde, l'Incarnation [...]. C'était à ce moment-là l'année 5501, selon l'écriture des saints testaments, les années étant comptées depuis Adam. [...] C'était la 13^e année du soleil, la 10^e de la lune, le 2^e jour de la semaine pour l'Annonciation et le 4^e pour la Naissance. De même, son éclatant et resplendissant Baptême eut lieu en l'année 5530. C'était la 14^e année du soleil, la 1^{ère} de la lune et le 3^e jour de la semaine. Sa Passion salvatrice, ou la Crucifixion, eut lieu en l'année 5534, la 18^e année du soleil, la 5^e de la lune et le vendredi. De la sorte, depuis son entrée dans la condition humaine jusqu'à l'actuelle indiction en cours, l'année 31 du règne de notre très pieux roi Héraclius, il y a 633 ans. Depuis son Baptême et sa Passion salutaires, il s'est établi 604 et 601 ans²⁰.

La chronologie du Christ – dont l'élément essentiel est la date de la Passion (vendredi lié à une Pâque juive) – est établie dans l'ère et le cycle d'Alexandrie, considérés par l'auteur comme *la* chronologie ecclésiastique. Les divers événements évangéliques sont placés dans l'ère du monde et les cycles solaire et lunaire correspondants et rapportés à un jour de la semaine (sur la base de parallèles mystiques avec les jours de la Création)²¹.

20. PG 19, col. 1249.

21. L'ère d'Alexandrie débute le 25 mars 5492 av. J.-C. Les dates alexandrines sont le 23 mars pour la Passion et le 25 mars pour l'Annonciation et la Résurrection. On pourra lire d'autres *chronotaxeis* sur la vie de Jésus-Christ [voir Fr. HALKIN, *Bibliotheca Hagiographica Graeca* (Subsidia Hagiographica, 8a), t. 3, Bruxelles, 1957, p. 103 et Id., *Novum Auctarium Bibliothecae Hagiographicae Graecae* (Subsidia Hagiographica, 65), Bruxelles, 1984, p. 281-283] notamment : Fr. DIEKAMP, *Hippolytos von Theben : Texte und Untersuchungen*, Münster, Aschendorff, 1898, p. 1-2, 10-11, 15-16, 18-19, 26 ; PG 92, col. 1057-1060. Sur la chronologie de la vie du Christ et son insertion dans les diverses formes d'ères et de cycles, voir V. GRUMEL, *op. cit.* (n. 2), p. 26-30. Remarquons enfin que Maxime place la Passion

L'Annonciation à Zacharie – dont on sait par les Écritures qu'elle précède de six mois celle faite à la Vierge Marie²² – fait l'objet de la même démarche (chap. 34), le but étant d'établir les repères chronologiques les plus précis à la base de la fixation de l'ère chrétienne sur le système alexandrin.

À propos de l'oracle donné à Zacharie, et des années de Jean et du Sauveur

Il convient de commenter en ordre et avec précision l'oracle survenu à Zacharie à propos de Jean le Baptiste, oracle que nous nous sommes rappelé précédemment : en quelle année du soleil et de la lune celui-ci est-il survenu ? Ces années apparaissent évidentes pour ceux qui prennent le soin de comprendre, puisque l'une et l'autre année se situent (juste) avant la naissance du Sauveur, c'est-à-dire en la 12^e année du soleil, en la 9^e de la lune, au vingt-sept septembre des Romains, le cinquième jour de la semaine. L'année de la naissance de Jean est la même année solaire et lunaire que celle de la naissance du Sauveur ; le mois est évidemment différent, juin, au vingt-quatre du mois, le deuxième jour de la semaine. L'année de sa disparition, ou de sa décapitation, est la 17^e année du soleil et la 4^e de la lune ; c'était le vingt-neuf août, le troisième jour de la semaine. De la sorte, le Sauveur a vécu 33 ans et 89 jours et Jean le Baptiste 33 ans et 67 jours, soit 22 jours de moins que le Sauveur²³.

La chronologie de la vie de Jean le Baptiste étoffe ici la chronologie christique en précisant les écarts séparant les divers événements et, d'autre part, fixe des dates supplémentaires qui constituent le fondement de l'ère chrétienne et de son calendrier liturgique.

Il nous reste à épinglez la date de l'Annonciation à Zacharie, le jeudi 27 septembre 5500 de l'ère alexandrine. Cette date du 27 septembre est la date liturgique de Jérusalem²⁴. Mais ce qui est important pour notre propos, c'est que ce jeudi 27 septembre est le résultat, pour l'année 5500, du calcul du « dixième jour du septième mois » détaillé au chapitre 20 du *Computus*. Il justifie à lui seul l'exposé par saint Maxime de cette méthode de calcul et l'insertion du 10 Tishri dans le *Computus* à côté des deux autres dates hébraïques.

dans l'année 5534 alexandrine et non en 5533 : il donne au Christ quatre ans de ministère.

22. *Lc.* 1, 26 et 1, 36.

23. PG 19, col. 1252.

24. D. STÖKL BEN EZRA (*The Impact of Yom Kippur on Early Christianity : The Day of Atonement from Second Temple Judaism to the Fifth Century* [Wissenschaftliche Untersuchungen zum Neuen Testament, 163], Tübingen, Mohr Siebeck, 2003, p. 322-328) expose les trois différentes traditions calendaires auxquelles a donné lieu l'événement évangélique.

Pour terminer, il nous faut aborder une autre œuvre de saint Maxime, les *Quaestiones et dubia* (ca 626), où l'auteur livre une interprétation du « dixième jour du septième mois » qui – tout en la renforçant – diffère de celle qu'on vient de mettre au jour. Dans l'ἑρωτοπόκρισις 92, en effet, après avoir évoqué le jeûne de propitiation observé par les juifs, il écrit qu'au dixième jour de ce mois, les chrétiens, initiés au mystère et jeûnant de tout mal, observent un jeûne de propitiation au nom de Jésus devenu lui-même expiation. Ce jour, prévient-il, est fêté par les chrétiens de manière spirituelle, le septième mois étant en réalité la septième et dernière loi prescrite par Dieu (= la loi évangélique)²⁵. En réalité, cette mention du « dixième jour du septième mois » ne s'inscrit plus dans une chronologie historicisante telle qu'établie par Maxime dans le *Computus*, mais relève cette fois d'une approche allégorique axée dans une perspective d'histoire du Salut depuis Adam jusqu'à l'avènement du Christ. Dans un parallèle avec le jeûne propitiatoire juif du *Yom Kippour*, Maxime élabore ici une théologie du « dixième jour du septième mois » basée sur le concept de jour de l'Évangile. En définitive, l'ἑρωτοπόκρισις en question vient éclairer, certes sur un autre plan mais de manière indubitable, l'intégration par Maxime du calcul du 10 Tishri dans son comput ecclésiastique, ainsi que l'importance de l'Annonciation à Zacharie aux yeux de notre auteur.

*

* *

C'est donc dans une perspective bien chrétienne qu'il faut interpréter la présence de dates hébraïques dans le *Computus ecclesiasticus* de saint Maxime. Les dates des trois fêtes liturgiques traitées par l'auteur doivent se comprendre par l'utilisation du schéma luni-solaire du calendrier hébraïque – correspondant au mieux au fonctionnement du comput –, et non par un quelconque souhait de suivre le calendrier juif de l'époque. Concernant le « dixième jour du septième mois hébreu », si Maxime ne semble apparemment destiner sa méthode de calcul qu'aux « philologues » ou à « ceux qui ne veulent rien ignorer », il apparaît finalement que le calcul de cette date entre en ligne de compte dans la chronologie de la vie du Baptiste et par là dans le calendrier liturgique chrétien. Enfin, cette lecture chré-

25. J. H. DECLERCK, *Maximi Confessoris Quaestiones et dubia* (Corpus Christianorum Series Graeca, 10), Turnhout, Brepols, 1982, p. 71-72.

Les sept lois prescrites par Dieu à la nature se répartissent comme telles : deux à Adam, une à Noé, la quatrième à Abraham, la cinquième à Moïse ; la sixième est la loi prophétique, la septième, celle de l'Évangile.

tienne du « dixième jour du septième mois » trouve son pendant dans les *Quaestiones et dubia* où la réflexion théologique de saint Maxime justifie incontestablement la place du 10 Tishri aux côtés des fêtes du début du carême et de Pâques dans le *Computus ecclesiasticus*.

Jean LEMPIRE

Aspirant du Fonds de la Recherche Scientifique – F.N.R.S.
Institut Orientaliste/Université catholique de Louvain
jean.lempire@uclouvain.be

Annexe : Tableaux comparatifs des calendriers hébraïque et julien

Mois hébraïques	Jours	Mois juliens
Tishri ²⁶	30	septembre/octobre
Heshvan	29/30 ²⁷	octobre/novembre
Kislev	29/30	novembre/décembre
Tevet	29	décembre/janvier
Shevat	30	janvier/février
Adar (année embolismique)	30	février/mars
Adar 2 ²⁸	29	mars/avril
Nisan	30	mars/avril
Iyar	29	avril/mai
Sivan	30	mai/juin
Tamuz	29	juin/juillet
Av	30	juillet/août
Elul	29	août/septembre

26. C'est le mois de Tishri qui fait débiter l'année civile, tandis que l'année religieuse s'ouvre avec le mois de Nisan.

27. La durée des mois de Heshvan et Kislev varie entre 29 et 30 jours : cette variation permet d'obtenir plusieurs types d'années communes ou embolismiques, ceci afin que la place du premier de l'an respecte des préceptes religieux qui interdisent aux juifs d'avoir deux jours fériés consécutifs.

28. Lorsqu'il s'agit d'une année commune de 12 mois, ce mois est celui d'Adar et comporte 29 jours.

Calendriers hébraïque et julien à l'époque de S. Maxime ²⁹	
Tishri 4401 (30 jours)	21 septembre/20 octobre 640
Heshvan 4401 (30 jours)	21 octobre/19 novembre 640
Kislev 4401 (30 jours)	20 novembre/19 décembre 640
Tevet 4401 (29 jours)	20 décembre/17 janvier 640/641
Shevat 4401 (30 jours)	18 janvier/16 février 641
Adar 4401 (29 jours)	17 février/17 mars 641
Nisan 4401 (30 jours)	18 mars/16 avril 641
Iyar 4401 (29 jours)	17 avril/15 mai 641
Sivan 4401 (30 jours)	16 mai/14 juin 641
Tamuz 4401 (29 jours)	15 juin/13 juillet 641
Av 4401 (30 jours)	14 juillet/12 août 641
Elul 4401 (29 jours)	13 août/10 septembre 641

29. Les équivalences sont données pour l'année 640/641 apr. J.-C., soit l'époque durant laquelle S. Maxime a rédigé son *Computus ecclesiasticus*. Elle correspond à l'année hébraïque 4401, l'an 1 étant la date supposée de la création du monde. Ces équivalences calendaires ont été vérifiées par le programme *Kairos* de R. Mercier (Cambridge).